



PRÉFET DES YVELINES

**Projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Longvilliers,
arrêté le 01 juillet 2021**

**AVIS de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) des Yvelines, en date du 31 janvier 2022
Adopté à la majorité**

Commission présidée par monsieur Alain TUFFERY,
directeur départemental des territoires des Yvelines par intérim et représentant monsieur le préfet

- 1) La CDPENAF demande d'engager une réflexion sur le bâti afin de limiter la consommation de la zone naturelle (N) au strict nécessaire pour ces équipements d'intérêt collectif et services publics.
- 2) La zone boisée impactée devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement. La CDPENAF demande de limiter le défrichement à ce qui est nécessaire au projet et d'utiliser au maximum des matériaux perméables, notamment pour les places de stationnement.
- 3) La CDPENAF prend acte du reclassement de 385 m² de zone agricole (A) en zone naturelle (secteur Nh) afin de disposer d'un foncier communal cohérent en vue de l'aménagement de l'entrée Est du bourg.

Le directeur départemental des territoires des Yvelines par intérim


Alain TUFFERY